

AMBULANCIERS DES SMU DE CDG et d'ORLY

Les revendications doivent être satisfaites

Le 8 juillet dernier, les ambulanciers des SMU de Roissy et d'Orly se réunissaient en présence du syndicat FORCE OUVRIERE. Cette réunion établissait les revendications des ambulanciers sur la base des évolutions règlementaires et de leur non prise en compte par ADP. Sur cette base, il donnait mandat au syndicat FORCE OUVRIERE pour porter les revendications auprès du DRH.

Rappel des revendications (extrait du courrier du 14 juillet 2022) :

"Suppression de la grille "Ambulancier" en exécution en 1B2 qui n'est plus adaptée ;

Mise en place d'une grille unique "Ambulancier Principal" en maîtrise IIB commençant à l'échelon 253 reconnaissant les qualifications nécessaires pour occuper le poste, à commencer par le DEA ;

Instauration d'une Prime de Technicité mensuelle valorisant les qualifications spécifiques imposées par la particularité de l'emploi des ambulanciers sur les 2 plateformes ;

Prise en compte de la pénibilité, en particulier en fin de carrière, avec la mise en place d'un PARDA (ou tout dispositif équivalent)."

Le 1^{er} aout 2022, une délégation du syndicat FORCE OUVRIERE se rendait auprès du DRH pour porter les porter. Le DRH a répondu :

- Il a réaffirmé son engagement de revalorisation. Il s'est engagé à revenir vers les chefs de services des SMU au plus tard le 7 septembre 2022 pour annoncer les mesures de revalorisations qui prendront effet au 1^{er} septembre ;
- Sur les revendications des grilles, le DRH a indiqué vouloir repartir de la pesée de poste de 2019/2020 pour prendre en compte les évolutions législatives de 2022. Il s'est engagé à prolonger la fin de grille.
- Sur la prime de technicité, il ne s'est pas engagé formellement ;
- De même, sur le PARDA, il ne s'engage pas formellement en ne fermant pas la porte. Il demande plus de délai afin d'étudier cette revendication dans le cadre de l'accord GEPP ;

Ce même jour, le syndicat FORCE OUVRIERE rendait compte aux agents concernés réunis. **Prenant au sérieux les propos du DRH, les agents nous ont mandaté pour organiser dès à présent une assemblée générale le 8 septembre 2022. Le syndicat FORCE OUVRIERE respectera son engagement.**

Sur le PARDA, le syndicat FORCE OUVRIERE met en garde les agents sur le danger existant à traiter la demande de PARDA dans le cadre de l'accord GEPP car cet accord s'inscrit uniquement dans le cadre de la stratégie de l'entreprise décidée par le PDG et les actionnaires portant en avant la compétence individuelle des agents en lieu et place des qualifications collectives statutaires.

D'autant qu'il existe d'autres solutions comme le PARDA des SSLIA qui est en dehors de l'accord GEPP et donc pas soumis à la stratégie de l'entreprise.

Le 31 juillet 2022, circule sur les réseaux, un courrier de la CFE-CGC (datant du 30 juillet, adressé au DRH et copie uniquement la directrice d'Orly) à propos des personnels SMU.

Le syndicat FORCE OUVRIERE reconnaît à chaque syndicat sa liberté d'action. FO est pour l'action commune et l'unité d'action sur la base des revendications établie par les agents réunis en assemblées générales. C'est dans ce cadre que FORCE OUVRIERE soumet à la discussion des collègues ses propositions.

En effet, les revendications décidées par les collègues eux-mêmes collectivement : c'est sur cette base que FO négocie et discute avec la direction et rend compte aux agents. Si la démarche de la CFE-CGC s'inscrit dans ce cadre, FORCE OUVRIERE ne peut que s'en féliciter tout en rappelant qu'à ce jour, FO n'a pas été destinataire du courrier.